

Il se trouve à la page 637 de l'American Bankers Association Journal de février, 1928, et c'est un rapport du discours de M. Mellon; en tout cas, c'est un article qui a été écrit par M. Mellon, je crois.

Le travail du système de réserve fédérale se poursuit avec sagesse et clairvoyance. Mais l'erreur suprême serait d'en attendre l'impossible. Ce n'est pas une panacée contre tous les maux financiers et économiques qui peuvent s'abattre sur ce pays. Ni le système de réserve fédérale ni aucune autre système ne peut contrôler les prix. Le plus loin que ce système peut aller, c'est d'exercer une certaine influence, de temps à autre, sur le volume total du crédit et le prix qu'on le paie. S'il est vrai que le crédit est un des facteurs qui influencent les prix, ce n'est pas le seul, ni le facteur déterminant; et ce serait demander au système de réserve fédérale de faire l'impossible si on lui imposait la responsabilité du contrôle des prix simplement parce qu'il exerce un contrôle limité sur le montant des crédits disponibles.

Alors, plus loin il ajoute, paraissant demander au public sa coopération et son concours:—

C'est à nous de voir que le système ne sera pas mis en danger en le chargeant de tâches impossibles et qui lui sont étrangères.

C'est tout ce que je me propose de citer.

Le TÉMOIN: Je suis absolument de cet avis et je désire ajouter que dans mon opinion, M. Mellon est mieux qualifié pour exprimer une opinion sur les banques et la finance qu'aucun autre homme aux Etats-Unis.

Q. C'est là une réponse très satisfaisante, du moins à mon point de vue, parce que je pourrais déclarer bien humblement que je partage absolument cette opinion. Vous nous avez déjà donné une très excellente explication des transactions faites sur votre marché libre, de sorte que je me contenterai de vous poser une seule question résumant toutes mes propres questions et c'est la suivante: lorsqu'elle achète quoi que ce soit sur le marché libre la Banque de réserve fédérale n'achète que des effets portant l'endossement d'une des banques de première importance faisant partie de ce système, ou d'une des institutions dont l'état financier ne peut être attaqué?—R. Oui.

Q. En d'autres termes cet effet doit porter l'endossement d'une organisation financière jouissant d'une très haute réputation?—R. Oui. Vous devez ne pas oublier que cet effet qui est devenu, par achat, la propriété de la banque de réserve fédérale peut être déposé pour garantir les billets de la réserve fédérale, et si nous devons émettre des billets de la banque de réserve fédérale sur une réserve d'or de 100 p. 100 ou de 40 p. 100 d'or et de 60 p. 100 de papier, il est nécessaire que ces billets soient garantis par des effets disponibles parfaitement recouvrables, sans quoi nous nous attirerions toutes sortes d'inconvénients. Il n'y a qu'une seule grande idée à la base de l'organisation du système de réserve fédérale. Ce système n'a pas été organisé dans le but de créer dans le pays une institution qui obligerait toutes les autres banques à fermer leurs portes. Ce système devait aider et compléter le système bancaire existant et non l'étouffer. Ce système avait pour but d'établir une organisation à laquelle les banques pourraient s'adresser dans les temps de crise, ou pour citer les termes mêmes de la loi:

Autoriser l'établissement de banques de réserve fédérale dans le but de fournir une monnaie élastique, pour permettre de réescompter les effets de commerce et pour établir une surveillance plus effective du système bancaire aux Etats-Unis,—

dans le but de satisfaire leurs exigences légitimes et d'orienter leurs politiques dans les bonnes voies, autant que possible, plutôt que d'inaugurer un système considérable de banques concurrentes qui, par suite de l'exemption de l'impôt, voudraient en faire partie et la facilité de mettre des billets en circulation pren-